

près nos études au comité et d'après tout ce que nous avons entendu et constaté à ce sujet, que les gens ne se laissent endormir par un sentiment de sécurité trompeuse dans cette affaire.

Les membres de notre groupe estiment que les gens se trompent s'ils croient réellement que cette loi sur les ressources en eau atteindra ces objectifs. Aucune loi ne peut assurer une eau plus propre ou l'épuration d'une eau impure sans l'application de normes nationales de la qualité de l'eau d'un bout à l'autre du pays, parce que sans ces normes, il est impossible d'évaluer cette qualité. L'amendement proposé par le député de South Western Nova (M. Comeau) de même que celui proposé par le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) l'indiquent bien clairement.

Le comité a tenu 36 séances et l'ensemble de ses membres ont pratiquement assisté à toutes ces réunions. Il me semble qu'il est juste de dire qu'en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, deux conceptions se sont fait jour au sein du comité. Le point de vue du gouvernement, tel qu'il apparaît dans le bill et tel qu'il a été exposé au comité, est qu'au lieu de normes nationales pour la qualité de l'eau, valables pour l'ensemble du pays, chaque rivière aura sa norme particulière, établie selon un procédé entièrement différent de celui adopté pour la rivière voisine et les autres cours d'eau du Canada. Dans son exposé devant le comité, le ministre a dit cela très clairement et je voudrais citer un extrait de sa déclaration, étant donné qu'il est très souvent fait mention de la position du ministre à ce sujet. A la page 2 de la déclaration que j'ai sous les yeux, il est dit:

Nous cherchons à analyser et à planifier chaque rivière en détail et à en fixer les meilleures normes possibles. Ces normes devront viser surtout la protection de la vie humaine et aquatique, la préservation des lieux de loisirs et des lieux panoramiques, etc. Il serait tout à fait irréaliste de fixer un dénominateur commun qui devrait convenir à la fois au lac Louise et au port de Hamilton. Comme toutes les eaux ne pourront jamais être complètement pures, il nous faudra fixer une norme qui ne sera certainement pas celle d'un cours d'eau d'une pureté virgine.

Je suis tenté de citer au ministre un vieil adage que j'ai entendu pendant mon enfance: «Le ciel est votre demeure». Personne ne pense à la pureté virgine, il est trop tard pour cela. Le ministre a dit ensuite:

S'il y avait une norme commune pour tous les cours d'eau, les plus purs pourraient être pollués, pourvu qu'on ne dépasse pas cette norme unique. Je demande au comité... est-ce la façon de traiter nos eaux les plus pures? Une telle norme serait une invitation gratuite à polluer des eaux qui ne le sont pas.

Je demande à la Chambre de porter une attention toute particulière à la phrase suivante:

C'est précisément ce qu'une norme nationale donnerait. Nous voulons améliorer la qualité des

[M^{me} MacInnis.]

cours d'eau qui sont pollués et nous voulons que ceux qui sont beaux et purs restent dans cet état. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas recommander une seule norme uniforme mais plutôt la meilleure norme.

J'insiste sur les mots du ministre: «C'est précisément ce qu'une norme nationale donnerait.» Personne ne propose une norme nationale pour tous les cours d'eau au Canada, le ministre devrait s'en rendre compte. Il l'a entendu assez souvent au comité pour qu'il n'y ait plus l'ombre d'un doute. Les deux amendements réclament des normes nationales pour différentes eaux du Canada. Tant cet après-midi que ce soir, le député de South Western Nova a amplement démontré que les eaux qui servent à des fins différentes devraient être soumises à des normes différentes mais que ces normes seront nationales dans tous les cas et qu'elles auront effet tant dans la circonscription de South Western Nova que dans la région de Kootenay-Ouest, du fleuve Fraser ou n'importe où ailleurs.

Je tiens à préciser sans aucune équivoque que nous parlons de normes nationales pour nos cours d'eau qui seraient adaptées aux différentes eaux mais uniformes pour tous les bassins. Le ministre parle de ramener le niveau de pollution à la norme nationale. A plusieurs reprises en comité, j'ai dit qu'à mon avis, dans l'esprit du ministre comme dans celui des rédacteurs, le bill ne vise pas l'eau qui est encore relativement pure. Il faudrait attendre que l'eau devienne vraiment polluée avant que le bill ne s'y applique. Autrement, pourquoi parler de «ramener le niveau de pollution à la norme nationale»?

M. Orange: Vous en parlez vous-même.

Mme MacInnis: Du tout; je cite le ministre. Je prie le secrétaire parlementaire de noter que je citais textuellement un passage du discours du ministre. C'est ce dernier qui a dit que les cours d'eaux pourraient être pollués pourvu qu'on s'en tienne à une norme unique. Ce n'est pas du tout ce que nous voulons. Un de nos sujets d'inquiétude à propos de ce bill c'est précisément que ses rédacteurs semblent convaincus que les normes envisagées par le ministre et le gouvernement sont des normes ou des niveaux applicables à des eaux déjà polluées; ils ne se préoccupent pas des eaux non polluées.

Permettez-moi de passer à un autre sujet. Apparemment, le point de vue du ministre paraît avoir été largement accepté par bon nombre des industriels qui ont témoigné devant le comité. Un groupe a signalé que la pollution s'est produite source par source et doit être enrayerée de la même façon; autre-